



• Groupe RDPI du Sénat | Note budgétaire post-séance •

MISSION « ACTION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE » [PLF POUR 2021]

TABLEAU DE BORD

RESPONSABLE DE MISSION : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

RAPPORTEUR SPÉCIAL : Vincent Delahaye (UC) et Rémi Féraud (SOCR).

RAPPORTEURS POUR AVIS (AFF. ÉTRANGÈRES) :

- **P105** Action de la France en Europe et dans le monde : J.P Grand (LR) & **André Gattolin** (RDPI)
- **P185** Diplomatie culturelle et d'influence : R. Le Gleut (LR) & A. Vallini (SOCR)
- **P151** Français à l'étranger - affaires consulaires : Bruno Sido (LR) & G. Gontard (EST)

RAPPORTEUR POUR AVIS SUR LE P185 (CULTURE) : C. Kern.

CHEF DE FILE DU GROUPE RDPI : Richard Yung

CALENDRIER LÉGISLATIF

ASSEMBLÉE NATIONALE

Examen le 21 octobre du rapport spécial de Vincent Ledoux (Agir Ensemble) et des rapports pour avis de Christophe Di Pompeo (LaREM) et de Frédéric Petit (Modem) en commission des Affaires étrangères et un examen en **séance publique le 29 octobre - adoption avec modification.**

SÉNAT

- ▶ **10/11** : examen du rapport spécial **adoption sans modification**
- ▶ **25/11** : examen des rapports pour avis **adoption sans modification**
- ▶ **vendredi 27/11** : examen en séance - **adoption avec modifications**

L'ESSENTIEL À RETENIR

- Le budget du MEAE se trouve au sein de 2 missions : « action extérieure de l'État » et « aide publique au développement (APD) » (de nature interministérielle). **Le projet de budget 2021 du MEAE s'élève à 5,411 Mds€, en hausse de 8% (+411M€)** par rapport à la LFI 2020. Pour la seconde fois, le budget du MEAE dépasse le seuil symbolique des 5Mds€ (hausse fortement portée par l'APD avec +16%). Les dépenses de **personnel** du MEAE représentent **1,16Md€** (21% du budget total), soit une hausse de **+15M€** (+1,3%) pour **13 563 emplois**, stabilisant pour la première fois depuis 20 ans les effectifs.
- Ce budget exprime deux grandes orientations :
 - (1) le **maintien d'un effort budgétaire en faveur des moyens dédiés à l'APD**, conformément à l'engagement présidentiel de le porter à 0,55% de RNB d'ici 2022 (croissance soutenue du niveau des crédits de paiement pour la 3e année consécutive) ;
 - (2) une **stabilisation des effectifs du MEAE pour la première fois depuis 2000**, légitimée par la nécessaire contribution du MEAE à la gestion internationale de la crise sanitaire, accompagnée d'un **renforcement de ses moyens de fonctionnement** (+26,9M€ pour l'immobilier, +7,4M€ pour la sécurité et +8,8M€ pour le numérique).

- **La mission « Action extérieure de l'État »,** qui se décline en 3 programmes budgétaires, est dotée de **2,93 Mds€ (en CP)**, correspondant à **54%** du budget du MEAE. **Ses moyens budgétaires sont en hausse de 2,1% par rapport à la LFI 2020, avec +66,4M€.** Les évolutions à la hausse correspondent notamment à +17,2M€ pour renforcer l'influence de la France dans les organisations dédiées à la sécurité internationale et +3M€ pour les moyens de la diplomatie culturelle et d'influence. Outre les crédits attendus dans la LFI, le MEAE bénéficiera aussi de **crédits supplémentaires en gestion au titre d'actions prévues en 2020 et différées en tout ou partie à 2021 en raison de la pandémie :** organisation des élections consulaires, de sommets et conférences internationales, mais aussi soutien de nos compatriotes à l'étranger.
- **4 priorités irriguent cette mission :** agir en faveur de la paix et de la stabilité ; promouvoir une nouvelle dynamique européenne ; défendre la démocratie et les droits de l'Homme ; oeuvrer à une régulation économique et commerciale efficiente.
- **L'année 2021 sera le premier exercice annuel postérieur au début de la pandémie de la covid-19.** Ce budget devra constituer dans ce contexte le levier permettant d'adapter notre coopération de sécurité, de défense et de protection civile aux défis auxquels nos partenaires doivent faire face, afin d'assurer en retour notre propre sécurité. C'est ainsi par exemple que le budget du P105 devra permettre de contribuer à développer les capacités du Service de santé des Armées, là où leur rôle a été souligné dans la protection de toute la population du pays (Tunisie, Liban, Afrique subsaharienne). La thématique de la lutte contre les pandémies sera aussi le point de départ d'actions progressives en faveur des Territoires Palestiniens et des Balkans. Sur un autre plan, ce budget alloue les moyens nécessaires pour éviter toute cessation de paiement des établissements français à l'étranger.
- Conformément à l'engagement pris lors de l'examen du PLF 2020 par le Ministre devant le Parlement, le **budget immobilier global** (en France et à l'étranger) bénéficiera en 2021 d'une hausse notable de +33% (soit +26,9M€) et atteindra un total de **107,2M€.** Cette enveloppe doit notamment permettre au MEAE de « faire face aux importants besoins d'entretien des immeubles en France et dans le réseau à l'étranger ». Selon la note « Achille » du MEAE, **100% des produits des cessions immobilières,** qui sont retracés dans le compte d'affectation spéciale 723, seront **réaffectés au MEAE.**

PRÉSENTATION PAR PROGRAMME

→ Programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde »

1,84 milliards € en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP)
(soit +3,65% en CP par rapport à 2020)

- Responsable du programme : Philippe Errera, DG des affaires politiques et de sécurité du MEAE.

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 927 248	26 288 596	93 215 844	66 927 248	26 288 596	93 215 844
02 – Action européenne	11 306 150	45 656 925	56 963 075	11 306 150	45 656 925	56 963 075
04 – Contributions internationales	0	670 911 393	670 911 393	0	672 911 393	672 911 393
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 239 670	38 127 645	105 367 315	67 239 670	38 127 645	105 367 315
06 – Soutien	125 622 364	120 461 693	246 084 057	125 622 364	119 082 057	244 704 421
07 – Réseau diplomatique	416 075 615	253 664 286	669 739 901	416 075 615	254 558 654	670 634 269
Total	687 171 047	1 155 110 538	1 842 281 585	687 171 047	1 156 625 270	1 843 796 317

- Le P105 vise les moyens de l'action diplomatique de la France (65,4%), les crédits de fonctionnement (en administration centrale et dans les postes diplomatiques et consulaires, pour 27,7% du P105) et les dépenses d'investissement du ministère (systèmes d'information, travaux immobiliers), dans le but d'assurer un **service diplomatique efficient et de qualité**, de **promouvoir le multilatéralisme** et **construire l'Europe**, et enfin, de **renforcer la sécurité internationale** et la **sécurité des Français**.
- Pour 2021, des **enjeux diplomatiques prioritaires** sont d'ores et déjà identifiables, parmi lesquels : la lutte contre les groupes armés terroristes (et contre les sources de financement et de radicalisation), l'appui à la stabilisation en Libye (fédérer les pays du processus de Berlin et obtenir un cessez-le-feu durable pour aboutir à une résolution pacifique et politique), la sauvegarde de l'accord sur le nucléaire iranien, le partenariat pour la paix et la stabilité au Sahel (au regard des priorités définies par le Sommet de Pau du 13 janvier 2020 puis par le Sommet de Nouakchott le 30 juin 2020), les relations avec la Russie dans une approche « constructive, transactionnelle et sans naïveté » (agenda bilatéral de la confiance et de sécurité, Dialogue de Trianon et réflexion dans le cadre du SEAE sur l'avenir de la relation UE-Russie), la lutte contre les menaces transversales et la poursuite des efforts pour relancer une « Europe qui protège ».
- Hors dépenses de personnel, les moyens du P105 sont **en hausse** de **+4%** (+48,8M€) par rapport à 2020, portant ainsi l'enveloppe à un montant de **1,16Md€**.
- **Coordination de l'action diplomatique¹** :
 - Des crédits à peu près stabilisés avec **26,3M€** hors titre 2 en CP (25,9M€ en 2020, en baisse par rapport à 2019, sous l'effet de la variation des moyens de la direction du protocole).
 - **Les moyens de la direction du protocole sont de 9,6M€** (contre 10M€ en 2020) pour les ajuster au cycle des conférences internationales en cours (44e session de la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique prévue en juin 2021 et plusieurs reports liés à la pandémie). 1,2M€ sont prévus pour les visites en France de chefs d'Etat et de gouvernement.
 - Au titre du P105, le **Centre de crise et de soutien (CDCS)**, au coeur de la gestion internationale de la pandémie et du retour des Français bloqués à l'étranger, bénéficiera de **4,1M€ (+10,8%)**.
- **Contributions européennes et internationales²** au profit de 83 organisations, conventions et programmes internationaux : en 2021, elles demeurent stables avec, au total, 717,9M€ (+1,4M€) et représentent toujours 2/3 des crédits du P105 (hors titre 2). C'est là l'expression de la volonté française de demeurer un défenseur de premier plan du multilatéralisme et de participer activement au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie).
 - **672,9M€ pour les contributions obligatoires aux organismes internationaux** (en CP) : cette part est en baisse de 16M€ liée au renforcement de l'euro face au dollar venant réduire le coût des contributions versées en devises en 2021. **La contribution française au budget des douze opérations de maintien de la paix (OMP)³ s'établit à 294M€**. De plus, une provision de 25,8 M€ sera réservée au financement de dépenses inéluctables liées aux OMP ainsi qu'à la contribution française à la Facilité européenne de paix (FEP), deux dépenses dont le montant définitif ne peut

¹ action 1 - à savoir le budget dédié au fonctionnement des cabinets ministériels, conseillers diplomatiques du Gouvernement, protocole, CAPS, communication, presse et protection de nos ressortissants à l'étranger (CDCS), pour partie la DG des affaires politiques et de sécurité et la Direction des affaires juridiques.

² (actions 2 et 4) = contributions versées par la France au titre des OMP, du budget ordinaire et de plusieurs organisations relevant ou liées au système des Nations unies (AIEA, UNESCO, CPI, etc.) et à des organisations oeuvrant pour les droits de l'Homme, la paix, la sécurité et la coopération (Conseil de l'Europe, OTAN, OCDE, OSCE, Institut du monde arabe...).

³ RDC, Soudan du Sud, Mali, Darfour, République centrafricaine, Somalie, Liban, Abyei, Golan, Chypre, Sahara occidental, Kosovo.

être connu à ce stade. En juillet 2020, pour la première fois depuis 5 ans, l'Assemblée générale des Nations unies a approuvé une hausse du budget des OMP, à périmètre constant, pour faire face à la pandémie. Toutefois, pour 2021, l'hypothèse d'une baisse est à nouveau envisagée en raison d'un « effet d'assiette » (fermeture programmée de la MINUAD et pas de nouvelle OMP) et d'un effet barème. Une mesure de **17,2 M€** sera principalement consacrée au renforcement de l'influence de la France, notamment dans les organisations dédiées à la sécurité internationale ou encore en matière de prévention des conflits au sein du système onusien, en complément des axes prioritaires de notre action internationale inscrits dans les crédits de l'APD.

- 45,66M€ pour l'action européenne (en CP) dont **44,95M€ au titre des contributions européennes** (en très légère baisse par rapport à la LFI 2020) et 0,71M€ d'activités hors contributions (information sur l'Europe, au profit d'associations, centres de recherche et instituts favorisant les échanges sur l'Europe). Ce budget bénéficie principalement au Conseil de l'Europe (40,5M€), avec une dotation stable. Le risque budgétaire lié aux retards de paiement de la Russie s'est atténué avec son retour au sein de l'organisation et le paiement d'une partie de ses contributions dues.
- Les moyens dédiés à la **coopération de sécurité et de défense**⁴ sont en **hausse** avec **38,1M€** (contre 36,3M€ en 2020), hors titre 2. Cela traduit la volonté politique de maintenir des investissements élevés face aux défis portés à notre sécurité nationale et à la sécurité de nos ressortissants, afin de prévenir des crises et d'apporter une réponse globale « post-crise » (en appliquant les continuums « défense-sécurité » et « sécurité-développement »). La France dispose, en 2020, pour déployer cette coopération, d'un réseau de **310 coopérants à l'étranger** placés auprès des autorités des États partenaires et d'organisations régionales (250 coopérants militaires techniques et 60 experts techniques internationaux). Depuis 2018, la DCSD a aussi réorienté une large partie de sa coopération structurelle vers la réforme des systèmes de sécurité, la lutte contre le terrorisme et les migrations irrégulières. La DCSD agit ainsi selon 3 modes d'action : la **formation d'encadrement civil et militaire des partenaires** (22,48M€, dont 3,34M€ pour l'enseignement du français afin de favoriser l'interopérabilité entre forces militaires), des **missions d'expertise** (3,75M€) et d'**aides logistiques directes** (achat et acheminement sur place d'équipements, pour 7,95M€).
- Hors titre 2, le « **soutien** » à l'action de la France dans le monde (à savoir le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des RH et aux systèmes d'information et de télécommunication, à la politique immobilière en France (26,9M€, soit +4,3%)⁵ et aux opérations de sécurisation des emprises situées en France) bénéficie d'un budget en hausse de **119,08M€** en CP. Les moyens de la **Direction du numérique** passent à 49,4 M€, en augmentation de 8,8 M€ (+22%), dans le cadre d'un effort d'investissement pluriannuel de 13M€ et qui se poursuivra donc lors des prochaines années. Ces crédits permettront une accélération des investissements dans ce domaine qui s'est avéré critique avec la crise sanitaire. Ces moyens nouveaux seront consacrés à l'achat d'outils de mobilité, à l'amélioration et la sécurisation du transport des données, à la modernisation du réseau informatique et au développement des applications du ministère (pour **5,2M€** d'investissements) pour soutenir le télétravail. Ils financeront par exemple la formation des agents au nouveau logiciel « Crocus » de gestion budgétaire et comptable à l'étranger, dont le déploiement complet est décalé au janvier 2022 (retard en raison du confinement).

⁴ action 5 - ce sont les crédits de la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), agissant comme intégrateur (engagement de forces des ministères de l'Intérieur et des Armées) et opérateur (animation d'un réseau de coopérants).

⁵ Les travaux liés au projet « Quai d'Orsay 21 » (réhabilitation et extension de l'aile des archives) débiteront en 2022, pour une durée estimée à 3 ans. Ce projet est financé par les cessions réalisées par le MEAE.

- Hors titre 2, **les moyens dédiés au réseau diplomatique**⁶ poursuivent leur hausse pour atteindre en 2021 un total de **254,6M€** (contre 220,8M€ en 2020).
 - En 2021, les **177** postes diplomatiques et consulaires⁷ disposeront globalement de 189,17M€. Gérés par les **secrétaires généraux d'ambassade (SGA)**, les crédits de **fonctionnement des ambassades**, d'un total de **103,4M€**, augmentent légèrement (en € courants) au titre d'une mesure de compensation des effets de l'inflation mondiale (de 3,2M€, qui repose sur une estimation sur les anticipations d'inflation du FMI)⁸, et malgré une économie de 2M€ au titre de la poursuite des efforts de rationalisation du réseau⁹. Sur ces 103,4M€, 50% relèvent de crédits de fonctionnement courant. L'enveloppe « voyages et missions statutaires » bénéficie de crédits supplémentaires pour anticiper les éventuels effets du contexte de crise sanitaire.
 - Sur la hausse globale de +33% en faveur de la politique immobilière du MEAE, l'immobilier à l'étranger¹⁰ bénéficiera d'une **hausse importante de +47,3%**, soit une enveloppe de **80,3M€** en CP. La dotation « entretien et maintenance à l'étranger » est rehaussée de 0,76M€ : l'entretien courant et les petits travaux demeurent une priorité, car ils permettent d'éviter des opérations de rénovation plus lourdes et plus coûteuses. Le MEAE continue de mobiliser des ressources pour mener une opération prioritaire pluriannuelle de mise à niveau des installations électriques des postes à l'étranger qui se trouvent dans les pays les plus à risques, ainsi que dans ceux, où le climat et les conditions locales sont les plus pénalisants. La dotation pour **l'entretien lourd** s'élève à **41,7M€**. Parmi les **projets d'envergure** figurent la relocalisation de l'ambassade à Kiev, la relocalisation du consulat à Tel-Aviv, la réparation de la façade de l'ambassade à Athènes, la rénovation des installations de ventilation et climatisation des emprises en Arabie Saoudite, le regroupement de l'institut culturel avec l'ambassade à Riga, ainsi que la restructuration de l'institut culturel à Mexico. Enfin, l'enveloppe dédiée aux 431 locations immobilières s'élève à 29,6M€.
 - Les crédits consacrés à la **sécurité des postes à l'étranger** sont portés à **52,2M€** et bénéficient d'une hausse de +17% (**+7,4M€**). Le financement (par une avance) par le compte 723 du plan de sécurisation des implantations françaises à l'étranger (ambassades et lycées français) arrive bientôt à son terme¹¹. L'augmentation de l'enveloppe consacrée à la sécurité passive en 2021 vise à doter le MEAE des moyens nécessaires à l'entretien de ces nouvelles installations. Ces crédits permettront d'aboutir à une réduction des effectifs de sécurité (policiers et gendarmes expatriés, recrutés locaux) mais aussi de procéder à la sécurisation des sites classés en zone non prioritaire.

⁶ action 7, comprenant toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement des postes diplomatiques et consulaires, allant des frais de représentation, véhicules, immobilier (entretien et maintenance), jusqu'à la sécurisation des emprises

⁷ 160 budgets pays et 17 budgets de représentations permanentes.

⁸ Pour la première fois, le PLF 2020 avait prévu une mesure de compensation du différentiel d'inflation entre la France et le reste du monde au bénéfice du fonctionnement des postes à l'étranger. Elle avait été établie par pays et sur la base des anticipations d'inflation du FMI, pour une somme de 3,4M€.

⁹ Exemple de mutualisation des moyens : rationalisation du parc automobile avec la mise en place d'une flotte de véhicules et des règles de gestion uniformisées.

¹⁰ Le parc immobilier à l'étranger est constitué de plus de 2000 bâtiments. Notons que la réforme des réseaux de l'État à l'étranger a débouché sur l'intégration de 215 bien supplémentaires.

¹¹ Les 100M€ prélevés sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » devront être remboursés, jusqu'en 2025, à partir du produit de cession de biens immobiliers du ministère.

→ Programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence »

718M€ en AE et en CP, soit +0,16% par rapport à 2020

- Responsable du P185 : Michel Miraillet, DG de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international.
- **4 axes irriguent notre stratégie d'influence** : (1) soutenir la diffusion du français et promouvoir son apprentissage à l'étranger (2) placer la coopération universitaire & recherche au coeur de l'attractivité de notre territoire (3) poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité française auprès des partenaires internationaux (4) promouvoir nos intérêts économiques et commerciaux.
- **Notre politique d'influence a été largement touchée par la crise sanitaire**, de façon contrastée selon les zones géographiques et sous diverses manifestations : impact sur la scolarisation dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, impact financier dû aux fermetures temporaires de 83 instituts culturels locaux, 27 IFRE (instituts de recherche à l'étranger), 6 centres culturels binationaux et 650 Alliances françaises locales, des mobilités étudiantes et des échanges d'expertise empêchés par les fermetures de frontière et les restrictions sanitaires, des projets de coopération retardés et un faible nombre de touristes étrangers en France. Nul doute que ces répercussions se poursuivront en 2021, en dépit de la réaction et de la résilience de notre dispositif de coopération.
- Pour 2021, le **P185** sera doté de **645M€** hors dépenses de personnel et hors crédits de sécurité de l'AEFE. C'est **un budget sanctuarisé et même en légère hausse (+3M€), après une hausse en 2020 de 2,7%, conformément à l'engagement pris par le Ministre devant le Parlement** d'augmenter progressivement les moyens de notre réseau d'influence, alors même que cela entre en contradiction avec la trajectoire prévue dans la loi de programmation des finances publiques. Les subventions pour charges de service public des 4 opérateurs du P185 (AEFE, Atout France, Institut français et Campus France) sont elles aussi sanctuarisées, à l'exception près d'Atout France.
- Les **dotations dédiées aux établissements à autonomie financière** (instituts français locaux et IFRE)¹² s'élèveront à 55,9M€ (+3,3%), dont 38,5M€ de dotations de fonctionnement (+0,8%) et 17,4M€ de dotations pour opérations (+9,4%). Elles visent à compléter la part d'autofinancement de ces EAF, principalement composée de recettes propres (158,9M€ en 2019) et de cofinancements importants. Ces dotations prennent notamment en compte les prévisions de recettes, le niveau de dépenses courantes et l'inflation-monde (2,3M€ en 2021). Face à la pandémie, les EAF ont certes prouvé leur agilité à s'adapter, en proposant une offre numérique culturelle diversifiée, mais malgré tout, un accompagnement est en effet nécessaire, car **leur capacité d'autofinancement a été très impactée par la baisse des activités génératrices de recettes** (cours de langue, organisation d'examens et de certifications linguistiques, etc.), **du mécénat et l'interruption des activités culturelles sur site. De 75% en 2019, la prévision actualisée pour 2020 et 2021 tombe à 66%.**

¹² 117 établissements à autonomie financière, dont 95 instituts français locaux (92 EAF pluridisciplinaires fusionnés avec les SCAC et 3 EAF à compétences spécifiques ou non fusionnés [Iran, Brésil, Turquie]) et 22 IFRE.

- **67M€** sont dédiés à la coopération culturelle en matière de **promotion du français**¹³ → Dans cette enveloppe, les EAF disposeront de **4,2M€** pour l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) et du français dit de spécialité, ainsi que pour réaliser des actions de promotion. **Le réseau des Alliances françaises locales**¹⁴ bénéficiera de subventions de **6M€** (en baisse), versées directement par les SCAC. L'essentiel des 67M€, soit **43,4M€**, permettra de financer la **stratégie de promotion et de coopération culturelle**¹⁵ du MEAE, qui est déployée par les SCAC avec le soutien des **instituts français locaux** sous la responsabilité des conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC). Les COCAC peuvent financer directement des partenaires locaux ou français et s'appuyer sur l'Institut Français Paris (qui recevra une subvention de 28,8M€).
- Une enveloppe de **3,2M€** est prévue pour la réalisation des **objectifs de développement durable** (ODD du Sommet de New York de 2015) par les postes diplomatiques situés dans des pays ne relevant pas de l'aide publique au développement. Cette dotation permet par exemple de déployer des actions locales et régionales en matière de recherche médicale liée aux maladies tropicales.
- **88,6M€** sont prévus en 2021 pour le **rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation français**. L'attractivité universitaire est portée par la stratégie gouvernementale « **Bienvenue en France/Choose France** » (2018), dont l'acteur clé est **Campus France**, un opérateur commun au MEAE et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Pour 2021, **la subvention de cet opérateur est maintenue à son niveau de 2020**, avec **3,8M€**. Son plafond d'emploi est relevé de 10ETP, pour l'aider à faire face à une hausse d'activité.

FOCUS : 3 ambitions pour « Bienvenue en France/Choose France »

- ✦ **attirer les meilleurs étudiants étrangers à travers un meilleur accueil et une politique volontariste d'octroi direct de bourses d'études et de stages, ainsi que d'exonération des frais d'inscription** pour ceux qui n'en ont pas les moyens financiers. Plus globalement, des frais de scolarité différenciés sont établis pour les étudiants extra-communautaires. L'objectif d'accueil à l'horizon 2027 est de 500.000 étudiants étrangers provenant prioritairement de pays émergents, d'Asie, de pays du Golfe et de l'Afrique anglophone. Campus France gère les bourses du gouvernement français, et de manière complémentaire, les boursiers étrangers pour d'autres mandants (bourses Eiffel, Excellence Major). Pour 2019-2020, le MEAE avait obtenu une enveloppe de 14 000 exemptions de droits d'inscription différenciés, gérées par les ambassades. Cette même enveloppe est reconduite pour 2020-2021, attribuée sur des critères d'excellence et dans la continuité de l'enseignement français à l'étranger au niveau secondaire pour les élèves des classes moyennes. Des moyens seront réservés pour refinancer le Programme Elysée en faveur des étudiants syriens.
- ✦ **accompagner la nécessaire internationalisation des établissements d'enseignement supérieur français, notamment en Afrique**. Les SCAC et les postes d'attachés de coopération universitaire et

¹³ Ces crédits répondent à l'ambition du Président de la République énoncée dans son plan pour la langue française et le plurilinguisme (2018) de « faire de la langue française l'une des grandes langues-monde de demain et un atout dans la mondialisation ». 3 volets guident ainsi l'action du MEAE : **soutenir et accompagner le développement qualitatif de l'enseignement francophone** dans les systèmes éducatifs locaux et dans une démarche partenariale ; **répondre à la demande d'éducation française et en français** dans les établissements locaux et d'enseignement français au sein du réseau des établissements homologués, en s'appuyant sur le rôle central de l'AEFE ; **promouvoir la langue française comme langue de communication internationale**, aux côtés de l'OIF et, depuis octobre 2019, en s'appuyant sur la plateforme France Éducation développée par le MEAE et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

¹⁴ Les 832 alliances françaises (statut associatif) sont des structures de droit local, présentes dans 131 pays. 386 d'entre elles sont conventionnées avec les ambassades françaises de leur pays de résidence (SCAC) et bénéficient à ce titre d'un soutien financier et/ou humain du ministère. Les SCAC peuvent leur confier la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste. Dans la majorité des cas, la mission des alliances françaises est concentrée sur les cours de français.

¹⁵ Qui se décline en 2 axes : le **renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France à l'international** (ex: soutien à la mobilité artistique, débats d'idées et organisations de saisons croisées, telle la saison Africa 2020 qui aura finalement lieu de décembre 2020 à juillet 2021 sur tout le territoire français - avec 90% de la programmation conservée - qui invite à « regarder et comprendre le monde d'un point de vue africain ») & la **promotion des industries culturelles et créatives (ICC) françaises à l'international** (avec le bénéfice du dispositif de soutien à l'export et, depuis 2019, d'un plan d'action dédié qui prévoit un accompagnement renforcé du réseau culturel et diplomatique dans 37 pays où il existe un fort potentiel de développement et d'export de nos ICC).

scientifique jouent un rôle clé dans cette projection à l'étranger. Dans une logique partenariale, le MEAE s'implique déjà dans la création d'universités franco-étrangères (le campus franco-sénégalais à Dakar, l'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée à Tunis et le Hub franco-ivoirien pour l'éducation), de formations délocalisées, de centaines de filières francophones et de double-diplômes dans nos pays partenaires. Dans les circonstances exceptionnelles de la rentrée 2020, des tiers lieux d'apprentissage (espaces « France Enseignement Numérique ») pilotés par les ambassades, dans une dizaine de pays, proposent un dispositif de continuité pédagogique aux étudiants étrangers qui ne pourraient pas accéder au territoire français dès le 1er semestre.

- ✦ **soutenir la coopération scientifique française**, afin d'intégrer nos laboratoires de pointe dans les meilleurs réseaux, de soutenir les jeunes chercheurs français et de contribuer au rayonnement des sciences sociales françaises et francophones (ex: la recherche archéologique, polaire et océanographique). Les partenariats Hubert Curien (PHC) sont le vecteur majeur des échanges scientifiques, où les fonds sont financés à part égale par la France et son partenaire.

→ **Enveloppe des bourses attribuées aux étudiants étrangers** (bourses du gouvernement français, Eiffel, Excellence Major, etc.) : elle **diminuera de 10,1%**, alors qu'elle avait été stabilisée au cours des trois dernières années. Cela s'explique par le contexte sanitaire, avec une baisse des bourses de récurrences qui interviendra en 2021 (estimée à 6M€) du fait de la baisse du nombre de bourses délivrées en 2020, des missions-invitations courtes annulées et une baisse d'attractivité pour les bourses d'études pour les étudiants d'Asie. Pour 2020-2021, **la baisse du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités françaises est estimée à 30%**.

- L'**AEFE¹⁶** voit ses moyens **augmenter de 2,2%**, portant sa subvention à **417,6M€ (contre 408,6M€ en 2020)**. Ce budget consolide la mesure de +24,6M€ votée l'an passé en faveur du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, qui poursuit son déploiement, conformément à l'objectif présidentiel de doubler le nombre d'élèves scolarisés dans le réseau d'ici 2030. **Une mesure nouvelle de +9M€ est prévue pour le plan de sécurisation des établissements du réseau.** La participation financière des familles sera ramenée de 9% à 6%, conformément aux engagements pris par le Ministre devant le Parlement. Cela permettra de répondre aux difficultés auxquelles sont confrontées les familles dont les perspectives économiques se sont dégradées avec la crise et éviter des désinscriptions. La dynamique n'a pas été interrompue par la crise sanitaire : pour la rentrée 2019, la baisse des effectifs a été compensée par l'homologation de **13 établissements supplémentaires** (portant le total à **522 établissements¹⁷**) et « l'afflux d'élèves précédemment scolarisés dans des écoles internationales plus onéreuses ». Le programme triennal de transformation d'emplois de résidents en agents de droit local s'est achevé à la rentrée scolaire 2020-2021. En 2021, pour financer ses investissements immobiliers, l'AEFE pourra continuer de recourir à titre temporaire aux avances de l'Agence France Trésor, dans l'attente d'une normalisation de ces investissements dans le prochain contrat d'objectifs et de moyens de l'AEFE¹⁸.

→ **Face à la pandémie**, le Parlement a voté des crédits d'urgence avec la **LFR de juillet 2020** pour un **plan d'urgence en faveur du réseau de l'enseignement français à l'étranger** : 50 M€

¹⁶ à la rentrée 2019-2020, le dispositif d'enseignement à programme français à l'étranger était présent dans 139 pays

¹⁷ sur ces 522, l'AEFE gère directement **71** d'entre eux (**établissements en gestion directe**, EGD, qui sont des services déconcentrés de l'agence) et a passé des conventions avec **156** autres établissements dits « **conventionnés** », qui sont juridiquement des entités distinctes de l'AEFE et avec lesquelles l'Agence a une relation contractuelle. Ces 227 établissements sont ceux avec lesquels les relations sont les plus étroites (gestion des personnels détachés, attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement). S'ajoutent **295** établissements qui ont signé des **accords de partenariat** avec l'AEFE.

¹⁸ « Afin de préserver le financement des investissements immobiliers des établissements conventionnés et partenaires, la mise en conformité avec le code monétaire et financier du mécanisme de garantie instruit par l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE) s'est révélée nécessaire. **Le Gouvernement a décidé de maintenir en vigueur le régime actuel jusqu'à l'extinction des créances couvertes et de créer en substitution, à partir de 2021, un nouveau dispositif par lequel l'État apporte directement sa garantie aux écoles pour leurs investissements immobiliers ; ce nouveau régime est fixé par un article du PLF pour 2021** » (bleu budgétaire Mission AEF, PLF 2021).

d'abondement de l'aide à la scolarité au titre du P151 pour l'aide aux familles françaises, 50 M€ pour le soutien aux familles étrangères et aux établissements en difficulté sur le P185, auxquels s'ajoute une avance de trésorerie de 50M€ accordée à l'AEFE par l'Agence France trésor. Ce plan de soutien poursuit ainsi 3 objectifs : apporter une aide aux familles en difficulté qu'elles soient françaises ou étrangères ; aider les établissements scolaires fragilisés, quel que soit leur statut (en gestion directe, conventionnés ou partenaires) ; et soutenir l'AEFE.

- La subvention de l'**Institut français**¹⁹ se maintient à **28,8 M€**, à son niveau de 2020. Ce niveau de 2018 avait été rétabli l'an passé, après le bénéfice d'une mesure temporaire exceptionnelle de 2M€ pour 2019, liée à la mise en oeuvre du plan pour la langue française et le plurilinguisme et à la préparation de la saison Africa 2020 (qui se déroulera finalement en juillet 2021). Le prochain contrat d'objectifs et de performance pour 2020-2022 (en cours de transmission au Parlement) permettra de « réexaminer ses modes d'intervention à la lumière des mutations dues à la crise sanitaire ».
- L'opérateur **Atout France**²⁰, en charge de la promotion de l'attractivité économique et touristique de la France, bénéficiera d'une subvention de **28,7M€** (contre 30,9M€ en 2020, soit une baisse de -2,2M€) pour achever en 2021 la réalisation de la mesure de 4M€ d'économies décidée en 2019 dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger. Face à la pandémie, l'opérateur a bénéficié d'une mesure budgétaire exceptionnelle de **5 M€**, pour la relance du tourisme, dans le cadre de la **LFR de juillet 2020**. En effet, en mai 2020, à l'occasion du 5ème comité interministériel, le Premier ministre a demandé à l'opérateur de participer à la relance de l'activité touristique²¹. Par ailleurs, en 2021, Atout France continuera à bénéficier de **75% des 3% de recettes générées par les droits de visa de l'année n-1 affectée au MEAE**, conformément au décret du 2 août 2018 modifiant celui de 2015 portant attribution de produits au budget du ministère (dont le montant exact ne sera connu qu'en début 2021, mais il est prévu en baisse en raison de la crise sanitaire).

→ Programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »

372,6M € en AE et 372,9M€ en CP (en légère hausse de 0,09% en CP par rapport à 2020)

- Responsable du programme : Laurence Haguenaer, directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) du MEAE.
- Le P151 regroupe les crédits finançant les affaires consulaires, au niveau central, où elles sont mises en oeuvre par la DFAE, et sur le terrain, avec les **206 postes consulaires** et **500 consulats honoraires** de la France dans le monde. Les missions du réseau consulaire découlent d'un particularisme français visant à aider au mieux ses ressortissants (service administratif à la communauté française, état civil, missions de protection sociale, aide à la scolarité, protection consulaire, etc.).

¹⁹ composé du **réseau public des instituts français** (92 établissements à autonomie financière (EAF) pluridisciplinaires et 3 EAF non fusionnés) et du **réseau associatif des alliances françaises**. Rappelons le rapprochement entre la Fondation Alliance française et l'Institut français Paris, voulu par le PR, pour renforcer les complémentarités.

²⁰ Créé par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et s'appuie sur un réseau de 32 bureaux répartis dans 29 pays.

²¹ Selon la Banque de France, les recettes touristiques internationales de la France ont été de 12,3 Md€ au 1er semestre 2020 contre 25,5 Md€ de janvier à juin 2019, soit une perte de 13,2 Md€ (-51,9 %). D'après les premières estimations d'Atout France, les pertes potentielles de recettes touristiques globales pour l'année sont estimées entre 50 et 60 Md€, soit une baisse entre -30 et -35 % de la consommation touristique annuelle.

- Les actions des affaires consulaires sont destinées à 3 catégories de personnes : (1) les 2,5M de ressortissants français à l'étranger (dont 1,8M inscrits au registre) ; (2) les Français résidant en France et de passage à l'étranger (de l'ordre de 10M chaque année) ; (3) les étrangers à l'étranger.
- Dans le contexte de crises (pandémie de la Covid-19²², situations de crise dans les pays, catastrophes naturelles majeures), les postes consulaires assurent en première ligne la sécurité de nos concitoyens établis hors de France. Ils ont la charge d'élaborer des **plans de sécurité**, sous l'égide du Centre de crise et de soutien et assurent le déploiement opérationnel de la gestion des crises. C'est ainsi que, face à la crise sanitaire, ils ont été mobilisés pour déployer le **dispositif de soutien éducatif, sanitaire et social en faveur des Français résidant à l'étranger** (100M€ pour 2021). Rappelons que les conséquences économiques de la pandémie sur les Français de l'étranger ont fait l'objet de mesures budgétaires anticipées avec l'adoption de la LFR de juillet 2020, comme évoqué précédemment.
- En 2021, **le budget du P151 est préservé à 136,1M€ hors dépenses de personnel en CP (+0,3M€)**.
- Les crédits dédiés à **l'offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger**²³ sont légèrement en hausse par rapport à 2020, avec **30,8M€ hors titre 2** (212M€ en CP, titre 2 compris).
 - **L'AFE** disposera d'un budget de fonctionnement de **100 000€ (sur une dotation globale de 2,3M€)**, revu à la hausse pour organiser les deux sessions annuelles à Paris et couvrir de nouvelles dépenses découlant de la loi Lecornu de 2019 (entrant en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseillers consulaires) et d'engagements pris par le secrétaire d'État J-B. Lemoigne, à savoir des formations pour les conseillers des Français de l'étranger et la création d'une messagerie dédiée. Le coût global de ces deux mesures est difficile à évaluer à ce stade.
 - **La modernisation de l'administration consulaire se poursuit (4,3M€)**, après avoir bénéficié en 2020 d'un budget en hausse de +1,9M€. Au titre des projets emblématiques, il y a :
 - ✦ La mise en oeuvre du **vote électronique** pour les élections consulaires et le début de travaux de conception d'une solution de vote par internet pour les législatives de 2022 (**1,5M€**). Les **élections des conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires** devaient se tenir en 2020 mais ont été différées à mai 2021 (où il est prévu d'opter pour une solution de vote par internet) en raison de la pandémie, ce qui explique le **report des crédits** votés en 2020 sur 2021. Ce report contribuera à financer l'organisation des élections consulaires et sénatoriales. La plateforme de vote est techniquement prête et a été homologuée conforme aux préconisations de l'ANSSI. Le report des élections consulaires aura un impact budgétaire de 0,7M€ en CP (dépenses de maintenance technique, d'hébergement et de prolongation des licences). Le marché qui devait prendre fin en mai 2020 a été prolongé jusqu'en juin 2021.
 - ✦ Après une phase d'expérimentation, l'ouverture au public des premiers pans du **registre d'état civil électronique**²⁴ (**RECE**), avec, comme innovation majeure, la délivrance dématérialisée d'extraits et de copies d'actes avec la reconnaissance de la signature de l'officier d'état civil sur les actes électroniques. Cette dématérialisation explique pourquoi la dotation budgétaire allouée au service central d'état civil est significativement en baisse pour 2021 (une économie d'environ 1,2 M€/an est attendue pendant l'expérimentation puis jusqu'à 2M€/an post-expérimentation) ;

²² Mobilisation entre mi-mars et fin juin 2020 de 138 postes dans 153 pays pour le retour de 370 000 Français de passage.

²³ Action 1 - à savoir ceux de l'Assemblée des Français de l'étranger - AFE, le fonctionnement du service public consulaire, la modernisation de l'administration consulaire (vote par internet), les affaires sociales et les élections

²⁴ Présentation lors du Conseil des ministres du 2 octobre 2019 du projet de loi ratifiant l'ordonnance n°2019-724 du 10 juillet 2019 relative à l'expérimentation de la dématérialisation des actes de l'état civil établis par le MEAE

- ✦ La création différée (pour cause de pandémie), à titre expérimental, d'une **plateforme d'accueil consulaire** (réponse téléphonique et courriel mondial), accessible 24/7, pour améliorer le service aux Français établis hors de France (**500 000€**).
- Face aux incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire, la ligne « **aide sociale** » destinée aux **Français à l'étranger dans le besoin** (perte d'emploi, effets de crises locales) bénéficie d'une **hausse de +2,9M€**, pour porter l'enveloppe à **16,2M€ (+22%)**. Ces aides sont distribuées par les conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS) sous forme d'aides mensuelles aux Français de +65 ans ou handicapés aux très faibles revenus et aux enfants en détresse, ou encore d'aides ponctuelles à des Français en difficulté temporaire. En complémentarité à l'action des CCPAS, les **organismes locaux d'entraide et de solidarité** (associations) pourront continuer à apporter leur soutien aux Français les plus démunis avec une **dotations stable de 410 000€**.
- **800 000€** sont inscrits en 2021 pour financer les **rapatriements et hospitalisation d'urgence**, faire face à la fois à des situations d'extrêmes indigence et d'urgence sanitaire liée à la pandémie, ainsi qu'à l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement dans un contexte où le trafic aérien est ralenti. Par ailleurs, des subventions stables de **200 000€** sont inscrites en faveur de **centres médico-sociaux situés dans des pays ayant des structures sanitaires défavorisées**, en Afrique, dans l'Océan Indien et à Pékin, dans l'optique d'assurer la sécurité sanitaire de nos propres compatriotes résidant sur place, voire pour préparer des évacuations sanitaires.
- Le **dispositif de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE)**²⁵ disposera de 2M€, comme les trois années précédentes.
- Les moyens destinés à favoriser **l'accès des élèves au réseau de l'AEFE**²⁶ se trouvent dans deux enveloppes :
 - **les bourses scolaires à l'étranger**, avec une enveloppe encore une fois stabilisée à **105M€**. Pour rappel, conformément au plan de soutien aux Français de l'étranger, 50 M€ ont été ouverts par la LFR pour 2020 du 30 juillet.
 - **l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap** est stabilisée à **310 000€**.

FOCUS SUR LES BOURSES SCOLAIRES

L'enveloppe attribuée aux bourses scolaires a connu, entre 2014 et 2018, une forte augmentation, passant de 65M à plus de 100M€. Le nombre de bénéficiaires se maintient autour de 25 000. Ces bourses sont destinées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'AEFE, attribuées sur critères sociaux et après examen par la commission consulaires des bourses locales et validation par la commission nationale des bourses, puis versées à l'AEFE.

EMPLOIS ET MASSE SALARIALE, HORS OPÉRATEURS

- Entre 2008 et 2018, le MEAE a perdu 17% de ses effectifs, mais a connu une hausse continue de sa masse salariale (+10% sur cette même période). **En 2021, pour la première fois depuis 20 ans, le MEAE ne réduira pas ses effectifs.**

Catégories de personnels	2021
G1 – Titulaires et CDI en centrale	-2
G2 - Titulaires et CDI dans le réseau	+7
G3 - CDD et volontaires internationaux	-3
G4 – Militaires	0
G5 - Agents de droit local	-2
Total en ETPT	0

²⁵ Créé en 2018 pour compenser la suppression de la réserve parlementaire et soutenir les projets portés par ces associations (en complément des programmes d'aide aux Français gérés par les ambassades), dans le domaine éducatif, caritatif, culturel, d'insertion socio-économique et/ou en faveur du soutien des Français à l'étranger.

²⁶ Pour mémoire, le budget du réseau de l'AEFE est bien retracé au sein du P185, mais l'aide à la scolarité relevant des affaires consulaires, les crédits destinés au soutien à la scolarisation des élèves français dans le réseau de l'AEFE relève du P151.

- En 2021, tous programmes confondus, hors opérateurs, le plafond d’emplois du ministère s’établit à **13 563 emplois équivalent temps plein travaillé (ETPT)**, soit une hausse de **+39 ETPT** par rapport à 2020. Sur ces 39, 8 ETPT correspondent à un transfert consécutif à la réforme du réseau des trésoreries à l’étranger et à la fermeture de l’Office national des anciens combattants et victimes de guerre en Tunisie.
- Compte tenu de la prochaine présidence française du Conseil de l’UE (1er semestre 2022), le MEAE est autorisé à pourvoir jusqu’à 90 emplois non pérennes.
- **La masse salariale s’établit à 1,159Mds€ en 2021** (transferts compris), dont 991,2M€ hors CAS Pensions (soit +14,1M€ par rapport à 2019) et 168,1M€ pour le CAS Pensions (soit +0,9M€). Deux points justifient cette hausse :
 - **4,3M€ de mesures catégorielles**, dont, 1,6 M€ de revalorisation annuelle pour les agents de droit local (ADL) ; 1M€ au titre d’une révision dans le cadre du régime indemnitaire des fonctionnaires (RIFSEEP) ; 0,15M€ au titre d’une revalorisation du complément indemnitaire annuel (CIA) des agents titulaires ; ou encore 0,3M€ au titre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour les agents titulaires.
 - **une provision initiale de 11M€ au titre des effets du change-prix** (contre 15M€ l’an passé) composée d’une provision de 3,4M€ (comme en 2020) pour anticiper les effets de l’inflation mondiale sur la rémunération des ADL et d’une provision de 7,6M€ au titre des effets de change sur les indemnités de résidence à l’étranger. Elles s’inscrivent dans le cadre du dispositif de couverture du risque de change et de prix adopté lors de la LFI pour 2020, et qui est confirmé en 2021. En effet, l’an passé, le Premier ministre avait validé la proposition du MEAE de couvrir ce risque porté à la rémunération des agents du Ministère par la mobilisation des crédits de la réserve de précaution, afin de prévenir l’érosion du pouvoir d’achat des agents. Cela va dans le bon sens, et était demandé par le Parlement, puisque, jusqu’à présent, ces effets étaient pris en compte *a posteriori*, lors du vote d’un projet de loi de finances rectificative sur une hausse de la masse salariale. Des provisions supplémentaires de 6M€ au titre des effets de l’inflation mondiale sur les moyens de fonctionnement du réseau diplomatique, consulaire et culturel ont également été constituées.

[BILAN DE L'EXAMEN]

BILAN - ASSEMBLÉE NATIONALE	
Commission	Séance
<p>La commission des <u>finances</u>, suivant l'avis favorable du rapporteur spécial, a adopté sans modification les crédits de la mission. Avec les avis favorables des rapporteurs, la commission des <u>affaires étrangères</u> a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la missions, tout en adoptant l'amendement AE14 du rapporteur Petit (retire 30 000€ de l'action 5 « coopération de sécurité et de défense » du P105 et l'inscrit sur la ligne budgétaire de l'AEFE pour financer la mise en place d'un système de contrôle qualité au niveau de l'AEFE)</p>	<p>Les crédits de la mission ont été adoptés modifiés, avec l'adoption de l'amendement n°589 de la commission des affaires étrangères (AE14), avec un double avis de sagesse du rapporteur spécial et du gouvernement (qui a indiqué que l'AEFE était « très intéressée par la mise en oeuvre d'une telle démarche »).</p>
BILAN - SÉNAT	
Commission	Séance
<p>COMMISSION DES FINANCES</p> <p>Elle décide de proposer au Sénat d'adopter les crédits, sous réserve de l'adoption de son amendement d'appel (déposé à l'art. 33) sur les ambassadeurs thématiques (« nous avons présenté un rapport de contrôle budgétaire démontrant qu'il n'y avait pas de graves dérives dans la conception de ces missions d'ambassadeurs thématiques, mais que le cadre juridique se révélait très insuffisant. Pour inciter le GOUV à mettre en oeuvre les recommandations préconisées dans notre rapport, nous proposons un amendement d'appel qui vise à diminuer de 2,8M€ les crédits de la mission »).</p> <p>→ à noter que le rapporteur V. Delahaye a souhaité une abstention et que son co-rapporteur, R. Féraud a appelé à un avis favorable, car il estime au contraire qu'à la fois dans le PLFR et le PLF 2021, on trouve « les moyens d'éviter toute cessation de paiement des établissements français à l'étranger, et cela mérite d'être salué ».</p> <p>→ Examen de l'article 53A (demande de rapport sur les contributions de la France au CICR) : adoption sans modification.</p> <p>COMMISSION DE LA CULTURE</p> <p>La commission a adopté sans modification les crédits du P185.</p> <p>COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES</p> <p>La commission a adopté sans modification les crédits de la mission.</p>	<p>Les crédits de la mission ont été adoptés modifiés, avec l'adoption de deux amendements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amdt II-485 de R. Le Gleut, J.Deromedi et CA. Frassa, avec un double avis défavorable, qui retire 10M€ de crédits du P105 (action « soutien ») pour alimenter un nouveau programme « Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger victimes de catastrophes naturelles, de menaces sanitaires graves ou d'événements politiques majeurs ». • Amdt II-520 de O. Cadic, N. Sollogoub, O. Henno, R. Yung etc., avec un double avis de sagesse, qui crée un « chèque éducation FLAM », au bénéfice de ces parents qui rencontrent des difficultés financières en retirant 150 000€ de crédits de l'action AEFE (P185) au bénéfice de l'action « accès des élèves français au réseau AEFE ». <p>→ Adoption conforme de l'article 53A.</p>